



**Article 1<sup>er</sup> :** Les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat d'assistant sanitaire, option : anesthésie-réanimation, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'assistant sanitaire contractuel de 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, classés dans la catégorie I, échelle 3, indice 590 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

- NGANGO Gilbert, né le 13 juin 1966 à Brazzaville
- NGOH Jean Didier, né le 12 juillet 1967 à Abala
- BOUMPOUTOU Thom Cyriaque, né le 7 mars 1966 à Mindouli
- OYERE Arsène, né le 30 octobre 1964 à Brazzaville
- MOUELE Ange-Olivier, né le 18 décembre 1966 à Sibiti
- LENGOMBA Ange, né le 5 avril 1966 à Ambela (Mbama).

**Article 2 :** La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

**Article 3 :** Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1<sup>er</sup> septembre 1960.

**Article 4** Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

2004-506

Brazzaville, le 30 décembre 2004

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

*Gentchalla*  
Gabriel ENTCHA-EBIA

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

*[Signature]*

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre de la santé et de la population,

*[Signature]*  
Alain MOKA

COPIES

DGFP/DPME	3
MFPRE/SST	3
DGB	3
DGCF	2
MSP	2
DGS	6
DOSSIERS	18
INTERESSES	6
SGG/BC	2/45

*[Signature]*

*[Signature]*